



Commune de Préverenges

PREAVIS MUNICIPAL N° 4/10

**DEMANDE D'UN CREDIT DE FR. 260'500.00 POUR LA
CONSTRUCTION DE LA ROUTE RACCORDANT L'ALLEE DES
POMMIERS (EN CAPELLAN) AU DEBOUCHE SUR LA ROUTE
D'YVERDON (FACE A L'AUBERGE DE L'ETOILE)**

Demande d'un crédit de Fr. 260'500.00 pour la construction de la route raccordant l'allée des Pommiers (En Capellan) au débouché sur la route d'Yverdon (face à l'Auberge de l'Etoile)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation une demande de crédit pour la construction de la route raccordant l'allée des Pommiers (En Capellan) au débouché sur la route d'Yverdon (face à l'Auberge de l'Etoile).

Suite à l'octroi des permis de construire de la seconde étape « En Capellan », la Municipalité a décidé, dans sa séance du 26 janvier 2009, de procéder à une étude de raccordement du tronçon routier cité ci-dessus et a adjugé, le 11 mars 2009, les phases « avant-projet » et « projet » au bureau d'ingénieurs civils Schopfer & Niggli SA à Lausanne, pour la somme de Fr. 17'216.00 TTC. Le choix du bureau précité a été dicté par le fait qu'il est déjà mandaté par l'entreprise générale Bernard Nicod SA pour la réalisation des infrastructures des trois bâtiments En Capellan, 2^{ème} étape, ainsi que par la commune pour le giratoire de l'Etoile. Trois offres comparatives ont été demandées pour l'étude, lesquelles étaient sensiblement plus élevées (prix minimum Fr. 17'216.00 TTC, prix maximum Fr. 19'800.00 TTC).

2. Situation

Le plan de quartier « En Capellan » prévoit une route de desserte à cet endroit. La liaison avec la route d'Yverdon devrait être réalisée, en principe, dès la fin de la construction des trois immeubles En Capellan, 2^{ème} étape, soit d'ici juin 2010.

La servitude de passage à pied et pour tous véhicules inscrite au Registre foncier, en faveur de la Commune de Préverenges, a fait l'objet d'une enquête publique du 12 décembre 2006 au 22 janvier 2007.

3. Descriptif des travaux

Le profil en travers se compose comme suit (du sud au nord) :

- Trottoir de 2,50 m de large, revêtement goudronné teinté
- Bande de verdure de 1,50 m de large, à aménager (herbe, plantations basses)
- Places de parc, largeur 2,00 m, revêtement goudronné teinté
- Route de 4,50 m de large, revêtement goudronné teinté
- Banquette de verdure, largeur variable, à aménager (herbe, plantations, bancs, éclairage public).

4. Coût estimatif des travaux

Les prix considérés dans le cadre du devis correspondent à des prix d'offres rentrées en 2009.

1. Travaux		Fr. 210'000.00
1.1. Travaux de génie civil	Fr. 200'000.00	
1.2. Equipement en éclairage public	Fr. 10'000.00	
2. Honoraires		Fr. 16'500.00
2.1. Etude du projet	Fr. 6'000.00	
2.2. Appel d'offres et propositions d'adjudications	Fr. 3'000.00	
2.3. Réalisation	Fr. 7'000.00	
2.4. Constat avant et après travaux	Fr. 500.00	
3. Divers et imprévus		Fr. 15'500.00
3.1. Essais de portance des matériaux	Fr. 500.00	
3.2. Frais de reprographie	Fr. 500.00	
3.3. Contrôle par caméra (Canalisations)	Fr. 1'000.00	
3.4. Signalisation	Fr. 2'000.00	
3.5. Divers, imprévus, (env. 5 %)	Fr. 11'500.00	
Sous-total HT		Fr. 242'000.00
4. TVA 7.6 % (arrondi)		Fr 18'500.00
TOTAL GENERAL TTC		<u>Fr. 260'500.00</u>

5. Calendrier prévisionnel

Sous réserve de problèmes techniques ou administratifs, les principales échéances sont :

- Enquête publique (30 jours) du 21.10.2009 au 19.11.2009
- Dépôt du préavis au Conseil communal Décembre 2009
- Octroi du crédit par le Conseil communal février 2010
- Exécution des travaux (3 à 4 mois) de mars à juin 2010

6. Financement

Pour couvrir la dépense de Fr. 260.500.00, la Municipalité propose :

- de prélever le montant de Fr. 260'500.00 sur le compte Fonds de réserve pour Routes, dont le solde non engagé à ce jour s'établit à Fr. 1'177'399.75.
- de payer ce montant par les avoirs en caisse de la commune, au compte de chèques postaux ou auprès des banques, ou par l'emprunt auprès d'un établissement bancaire.

7. Appréciation de la Municipalité

Comme mentionné ci-dessus, l'accès de la partie Est (2^{ème} étape) du quartier de Capellan au giratoire de l'Etoile sur la parcelle communale est partie intégrante du plan de quartier et du plan des circulations de la commune. L'opportunité de

la création de ce débouché est avérée, dans la mesure où elle apporte un allègement de la charge du trafic sur l'avenue de la Gare, la route d'Yverdon et, subsidiairement à la rue de Lausanne.

De plus, l'accès offre un aménagement achevé de la desserte de la parcelle communale n°40, dans la perspective de sa mise en valeur, à moyen terme.

8. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- Vu le préavis municipal n° 4/10 du 4 décembre 2009,
- Oûi le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 260'500.00 pour la construction de la route raccordant l'allée des Pommiers (En Capellan) au débouché sur la route d'Yverdon (face à l'Auberge de l'Etoile)
2. D'approuver le financement proposé à savoir :
 - Prélèvement de Fr. 260'500.00 sur le compte Fonds de réserve pour Routes.

DIT

- Que ce montant sera payé par les avoirs de la commune, disponibles en caisse, au compte de chèques postaux ou auprès des banques, ou par l'emprunt auprès d'un établissement bancaire.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14.12.2009

Délégué de la Municipalité : **M. P.-G. Gay**

Première séance de la Commission : **Mercredi 13.01.2010, à 19h30**
Le Château, salle de la Municipalité

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Ch. Mingard

E. Reichel

NB : Un plan du projet ainsi que les coupes sont joints au présent préavis.

Préverenges, le 4 décembre 2009/CMY/ca